

Entrée en vigueur – Règlements 2026-899, 2026-739-303 et 2026-742-18

Prenez avis que le règlement **2026-899** intitulé : « **Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments et contenant des dispositions concernant les immeubles patrimoniaux inscrits à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC d'Argenteuil** » adopté le 4 mai 2026 est entré en vigueur le 16 juin 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que le règlement **2026-739-303** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions de l'article 5.1.4 concernant les distances réciproques à respecter pour certaines constructions sur des emplacements adjacents à certaines zones ou certains usages contraignants** » adopté le 4 mai 2026 est entré en vigueur le 16 juin 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que le règlement **2026-742-18** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin de modifier le PIIA-001 dans le but de prévoir les dispositions pour les terrasses-conteneurs** » adopté le 1^{er} juin 2026 est entré en vigueur le 16 juin 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 17 juin 2026
(U-2026.33)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière